

position qui fixe le poste de cochers No 4 au square Youville.

Résolu: De prendre de nouveau en considération la proposition à l'effet de placer le poste No 14 sur le côté Sud de la rue Craig, entre les rues St-Gabriel et Gosford.

Résolu: Que lesdits postes de cochers soient placés respectivement aux endroits qu'ils occupaient antérieurement.

2.—Soumise et lue une lettre du surintendant de Police, demandant de placer un nouveau poste de cochers sur le côté Sud de la rue Ontario, à l'Est de la ruelle en arrière de la rue St-Denis, pour 15 voitures seulement, ce poste devant être connu et désigné comme poste No 28.

Résolu: En conséquence.

3.—Soumise une lettre de M. Jos. Paquette, s'opposant à l'établissement d'un poste de cochers en face de ses propriétés, sur l'avenue Viger.

Déposée aux archives.

4.—Soumise une lettre de la "Semi-Ready Co. Ltd.", qui demande de laisser subsister le poste de la rue St-Luc près de sa fabrique.

A la demande de M. l'échevin Carter, cette question est différée jusqu'à la prochaine assemblée.

5.—Soumise et lue une opinion des avocats de la Ville, en réponse à une requête de cochers de place du square Jacques-Cartier réclamant \$25 de dommages chacun, pour avoir été contraints de s'éloigner de leur poste les jours de marché, pendant les derniers six mois précédant le 25 mars dernier.

Ladite opinion déclare que, d'après le jugement rendu dans une cause de Massé vs la Cité de Montréal, la Ville doit payer lesdites réclamations afin d'éviter des frais.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport en conséquence.

6.—Soumise et lue une lettre du surintendant de Police, priant la Commission de construire ou de louer un local pour l'installation d'un poste de Police dans le nouveau quartier Mont-Royal.

Sur proposition de M. l'échevin M. Martin, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit à cet effet.

7.—Soumise et lue une lettre du surintendant de Police, demandant l'autorisation de faire construire une autre voiture de patrouille.

Résolu: En conséquence.

8.—Soumise et lue une lettre du surintendant de Police, priant la Commission d'autoriser M. F.-X. Perras, avocat et greffier de la Cour du Recorder, de reprendre ses conférences légales à la Police.

Résolu: En conséquence, l'heure et le jour devant être fixés par le surintendant de Police et M. Perras.

M. le président est d'avis que les détectives de la Ville devraient aussi assister à ces conférences.

9.—Soumise et lue une lettre du surintendant de Police, demandant une subvention de \$1,000 pour le service secret du bureau des Détectives.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport en conséquence.

10.—*Résolu:* Que le compte du docteur Bonnier, s'élevant à \$2.00, pour services professionnels rendus aux constables Thibeault et Campeau, soit payé à même le crédit affecté aux contingents.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE MENSUELLE DU 11 MAI

ORDRE DU JOUR

1. Nomination du maire suppléant.

REGLEMENTS.

2. 2me et 3me lectures d'un règlement abrogeant le règlement No. 299 re pain. (Martin, M.) 17 Fev.—imprimé.)

Resolved: To reconsider the motion placing No. 14 cabstand on the South side of Craig street, between St. Gabriel and Gosford streets.

Resolved: That said cabstands be placed on their former respective stands.

2.—Submitted and read a letter from the superintendent of Police, asking that a new cabstand be established on the South side of Ontario street, East of the lane in rear of St. Denis street, for 15 vehicles only, the same to be known and designated as No. 28 cabstand.

Resolved: Accordingly.

3.—Submitted a letter from Mr. Jos. Paquette, objecting to a cabstand in front of his properties on Viger avenue. Filed of record.

4.—Submitted a letter from the Semi-Ready Co. Ltd., to let hackmen stand on St. Luke street, outside their factory.

At the request of Ald. Carter, it was

Deferred until the next meeting for action.

5.—Submitted and read an opinion from the City attorneys, in answer to a petition from hackmen on Jacques Cartier square, claiming \$25 damages, each, for removal from their stand on market days, during the last six months, previous to the 25th March last.

This opinion was to the effect that, according to a judgment rendered in the case of Massé vs The City of Montreal, the City must pay said claims, to avoid further costs.

Resolved: To report to Council accordingly.

6.—Submitted and read a letter from the superintendent of Police, praying this Committee to construct or rent a building, for establishing a police station in Mount Royal ward.

On motion of Ald. M. Martin, it was

Resolved: That a report be made to the City Council for an appropriation for this purpose.

7.—Submitted and read a letter from the superintendent of Police asking authorization to have another patrol waggon made.

Resolved: Accordingly.

8.—Submitted and read a letter from the superintendent of Police praying this Committee to authorize Mr. F. X. Perras, advocate and clerk of the Recorder's Court, to resume his legal lectures to the police.

Resolved: Accordingly; the hour and day to be determined between the superintendent of Police and Mr. Perras.

The Chairman was of opinion that the City detectives should also, attend these lectures.

9.—Submitted and read a letter from the superintendent of Police for a grant of \$1,000, secret service money for the Detective Bureau.

Resolved: To report to Council accordingly.

10.—*Resolved:* That Dr. B. Bonnier's account, amounting to \$2.00 for professional services rendered to constables Thibeault and Campeau, be paid out of the appropriation for "Contingencies."

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secretary.

CITY COUNCIL

MONTHLY MEETING, 11TH OF MAY.

ORDER OF THE DAY.

1. Appointment of the Acting Mayor.

BY-LAWS

2. *Martin M*—2nd and 3rd reading of a by-law to repeal by law No. 299 re bread. (17th Feby.—printed.)